

KITIGAN ZIBI ANISHINABEG

LE TERRITOIRE ET LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DES ALGONQUINS DE LA RIVIÈRE DÉSERT (MANIWAKI), 1850-1950

Jacques Frenette

Jacques Frenette Anthropologue Consultant Inc.

Les sources ethnographiques sur le territoire et les activités économiques des membres de la bande algonquine de la rivière Désert, qui vivent dans la réserve de Maniwaki, ne sont pas nombreuses. En fait, seul Frank G. Speck a laissé un texte sur la question (Speck 1929), et il a par ailleurs colligé, à l'intérieur d'autres publications, des renseignements portant sur la culture matérielle (Speck 1927 et 1941) et sur les rituels divinatoires (Speck 1928) de la même bande ainsi que sur les territoires de chasse de bandes voisines (Speck 1915a et 1923).

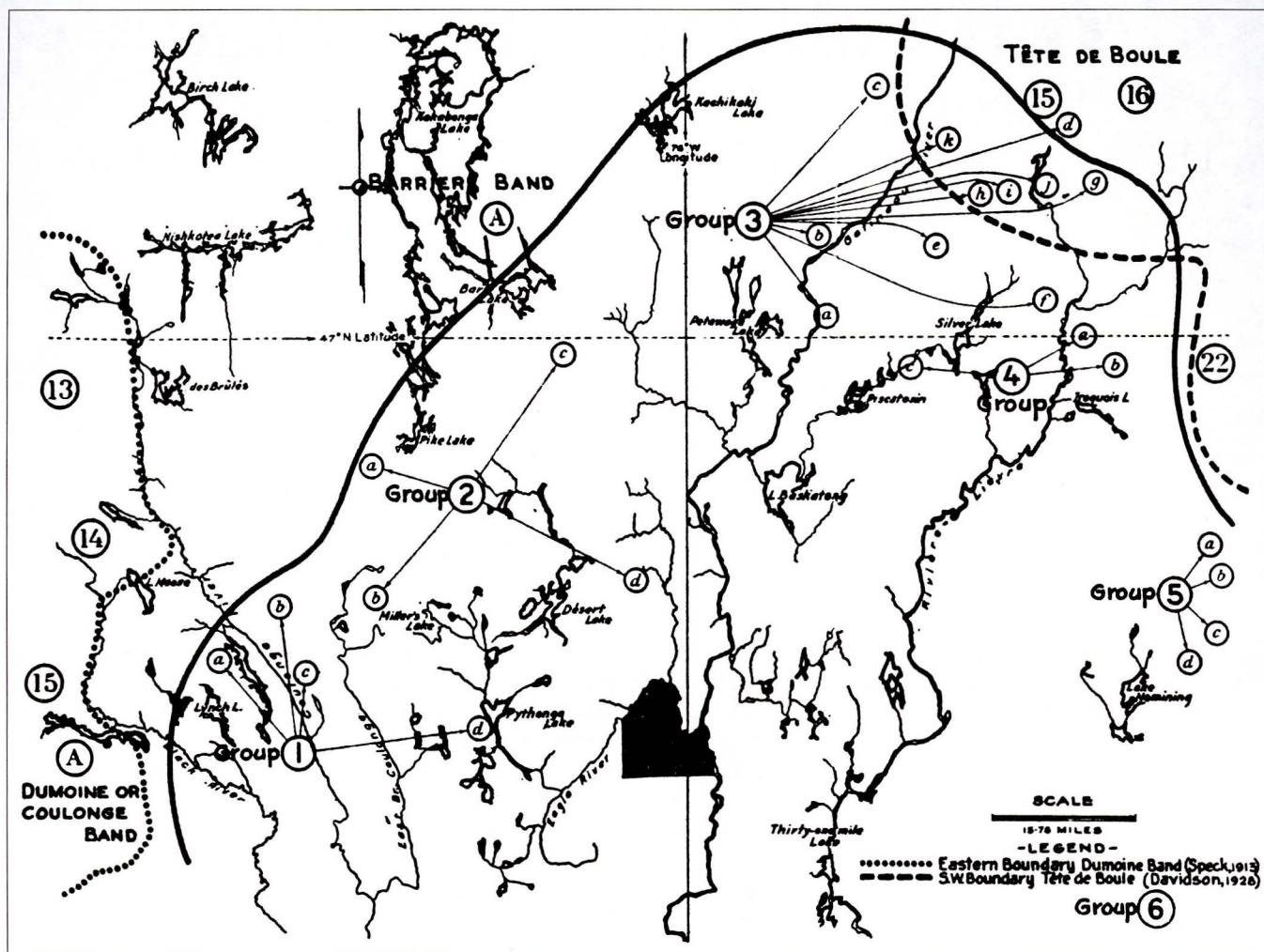
Speck a effectué trois visites à Maniwaki durant trois années consécutives, soit en 1927, 1928 et 1929 (Speck 1929 : 98). C'est au mois de janvier 1929, lors d'une assemblée générale, qu'il prend note, pour la saison de chasse 1927-1928, de la répartition d'une trentaine de familles sur le territoire de la bande, dont il établit également les frontières. La carte 1, tirée de l'article de Speck, permet de localiser les groupes multifamiliaux et les familles identifiés par l'ethnologue américain à l'aide de numéros et de lettres. Ainsi, les groupes 1 à 5 sont composés des familles de la rivière Désert dont les noms sont présentés au tableau 1 (Speck 1929 : 98, 111-113). La bande comptait alors 78 familles (Speck 1929 : 108).

Toutefois, Speck ne réussit pas à circonscrire tout le territoire de la bande de la rivière Désert. Et, même s'il affirme que le système des territoires de chasse familiaux a existé chez ces Algonquins comme ailleurs dans le Nord-Est américain, il ne peut localiser un seul territoire de chasse familial. Comme il l'indique alors, l'institution est disparue : « Le groupe familial est l'unité [de base de

cette bande] mais l'institution du territoire de chasse y est maintenant dissoute. » (Speck 1927 : 249). Seuls des groupes multifamiliaux sont associés à des portions du territoire ou, plus précisément, à des portions de bassins hydrographiques (carte 1, tab. 1). Enfin, Speck ne fournit à peu près aucune information sur les activités de chasse, de pêche et de piégeage des Algonquins de la rivière Désert. Il constate plutôt que l'agriculture occupe de plus en plus de place sur le plan économique : « Les activités de la ferme se sont développées à un point tel chez ces gens que la plupart y sont maintenant engagés. » (Speck 1927 : 249-250)

Quant à l'état avancé d'effritement du système des territoires de chasse familiaux et à la perte de vitesse des activités de chasse, de pêche et de piégeage, Speck ne trouve à cet égard aucune explication précise. Il se borne à dire que : « La bande de Maniwaki est influencée, de façon très importante, par la société canadienne au plan social et économique. » (Speck 1929 : 97)

Notre intention, dans cet article, est d'amener de nouvelles données sur le territoire et les activités économiques des membres de la bande de la rivière Désert. Des enquêtes menées auprès de sept aînés de la communauté en 1987¹, des recherches dans les archives et un examen de la documentation historique et ethnologique sur la région, nous permettent en effet d'établir l'étendue du territoire de la bande et d'analyser les modifications de ses frontières et les causes de l'effritement du système des territoires de chasse familiaux. Nous ajoutons ensuite les noms de quelques familles supplémentaires à la liste dressée par Speck et nous documentons



Carte 1
Territoire de la bande de la rivière Désert (1927-1928)
(Source : Speck 1929)

la place relative de l'agriculture parmi les activités économiques des Algonquins de Maniwaki, depuis la création de la réserve en 1853 jusque dans les années 1950.

Il faut noter qu'il demeure impossible, pour l'instant, de dresser un tableau complet de l'occupation et de l'utilisation du territoire de la bande de la rivière Désert jusqu'à nos jours, et en fait, il ne sera sans doute jamais possible de le faire. Comme Speck l'a souligné, ce mode d'occupation et d'utilisation du territoire a été perturbé très tôt et de façon importante. Cependant, les travaux présentement en cours (été 1992) dans la réserve devraient nous permettre d'en savoir plus sur le sujet.

CRÉATION DE LA RÉSERVE DE MANIWAKI EN 1853

Soulignons d'abord que le mot Maniwaki signifie 'la terre de Marie' (*Mani* : Marie; *wakan* : terre) (Carrière 1962 : 76, note 6). Par ailleurs, les Algonquins de la rivière Désert se nomment « Kitigan Zibi Anishinabeg » tel qu'il apparaît dans notre titre, ce qui signifie 'les Algonquins de la rivière au jardin' (*Kitigan* : jardin; *zibi* : rivière; *Anishinabeg* : Algonquins). À ce sujet, il est intéressant de mentionner que les colons de souche eurocanadienne désignaient du nom de désert un terrain défriché dans le but d'y faire de la culture. Or, vers le mitan du XIX^e siècle, quelques Algonquins, dont Pakinawatik, porte-parole des Algonquins de la rivière Gatineau, et ses frères

Tableau 1

Distribution des familles sur le territoire de la bande de la rivière Désert dans les années 1920

<i>Selon Speck (1929)</i>	<i>Selon Deschênes et Frenette (1987a)</i>
Bassin de la rivière Coulonge 1-A : Simon Cayer 1-B : Jacko Michel Makatenine 1-C : Solomon Whiteduck 1-D : J.B. Buckshot	Jacko Michel Daniel Whiteduck Jos et Xavier Commandant (Rivière Corneille) Sam et Michel Côté, César Paul (Lac Jim) Dick Tenasco (Rivière Corneille)
Bassin de la rivière Désert 2-A : Alonzo Commanda 2-B : Albert Jabot 2-C : Abraham MacDougall 2-D : J.B. Koko	Alonzo Commanda
Bassin de la rivière Gatineau 2-E : André Cayer 3-A : Peter Jacko 3-B : Joseph Cesar 3-C : Noe MacGregor 3-K : Xavier Mactimonium Barrière Band A: Mathias Bernard	John Cayer Mathias Bernard et John Jérôme Basil Smith (Lac Piscatosine) Famille Carl (Lac Baskatong) Famille Tolé (Lac Baskatong)
Bassin de la rivière du Lièvre 3-D : Pierre Clement 3-E : J.B. Jabot 3-F : Jim Brascoupé 3-G : Noe Nouna 3-H : Dominic Jabot 3-I : Michel Pizendawatch (Côté) 3-J : Frank Mungo et Frank Mungo Jr 3-L : Paddy Chaussé 4-A : Antoine Jacko 4-B : Joseph Jacko 4-C : Xavier Toinish	Jean-Baptiste Chabot Jim Brascoupé Dominique Chabot Jos et Xavier Brascoupé (Rivière Rouge)

Passenjewa et Pigiw avaient défriché des terrains, construit des cabanes et aménagé des jardins près de l'embouchure de la rivière Désert où se trouvait un petit poste de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Il semble aussi que des jardins existaient au lac Désert (Carrière 1962 : 76, note 6). Ainsi, aussi bien les Algonquins que les Euro-canadiens de l'époque avaient nommé, dans leur langue respective, une même réalité.

Sous le Régime français, la mission sulpicienne du lac des Deux-Montagnes regroupait principalement des Algonquins, des Nipissings et des Agniers (Mohawks). Les Algonquins et les Nipissings avaient l'habitude de s'y réunir durant la belle saison, passant le reste de l'année sur leur territoire de chasse que baignait le bassin hydro-

graphique de la rivière des Outaouais jusqu'à la Mattawa. Dès les lendemains de la Conquête, en 1763 et 1772, les Algonquins et les Nipissings demandaient aux autorités coloniales que ces terres soient protégées contre l'envahissement des colons (St. Louis 1951 : 7, 9). Cependant, des Loyalistes s'y installaient à compter de 1783, dans ce qui était alors connu comme le Haut-Canada. La même année, de même que la suivante, des traités signés avec les Mississaugas venaient éteindre, aux yeux du pouvoir colonial, le titre indien même sur les territoires algonquins et nipissings. À plusieurs reprises, dans les années 1790, ces derniers exigèrent des compensations pour les territoires perdus (St. Louis 1951 : 7).

Au XIX^e siècle, la colonisation et l'industrie forestière amorçaient leur progression dans l'Outaouais, les ressources fauniques diminuaient à une vitesse alarmante. De 1820 à 1836, les Algonquins et les Nipissings essayèrent, à plusieurs reprises, d'attirer sur leur sort l'attention des autorités gouvernementales. Le bien-fondé des revendications des Algonquins et des Nipissings fut reconnu (Francis 1984 : 15, 26; St. Louis 1951 : 7, 8-9, 15-19, 21). Par exemple, un comité du Conseil exécutif indiquait, en 1837, que les Algonquins et les Nipissings étaient « les Indiens les plus délaissés et les plus indi-

gents du Bas-Canada » (cité dans Francis 1984 : 26; St. Louis 1951 : 22). Le comité recommandait de faire de ces populations de chasseurs nomades, des agriculteurs sédentaires et auto-suffisants, regroupés dans une même réserve:

... qu'une étendue de terre suffisante soit mise de côté à l'arrière des cantons actuels sur la rivière des Outaouais, et que certains d'entre eux qui seront, en moment opportun, prêts à s'établir sur des terres y soient installés, et que ceux-ci de même que le reste de ces tribus puissent continuer à recevoir ce type d'aide, d'encouragement, et d'assistance afin de compenser pour la perte de leurs moyens de subsistance passés, et en même temps les prépare et les amène à ne plus compter sur notre aide dans le futur. (Canada 1905-1912, vol. 2 : 16)



Dan Whiteduck, l'un des aînés rencontrés en 1987.
(Photo du Conseil de bande Kitigan Zibi Anishinabeg, 1992)

Les Algonquins et les Nipissings continuèrent à porter plainte contre l'envahissement de leurs territoires de chasse, mais sans résultats, au contraire.

À une requête faite le 9 mars 1840 en vue d'obtenir des compensations monétaires pour les territoires envahis, le gouverneur-général répondait, le 19 juillet 1841, qu'aucune indemnité ne saurait être versée aux Algonquins et aux Nipissings, le gouvernement n'étant lié par aucun traité (St. Louis 1951 : 24). À nouveau, lors d'un conseil tenu le 4 septembre 1841 au lac des Deux-Montagnes en présence de l'agent James Hughes des Affaires indiennes, les Algonquins et les Nipissings demandaient que les territoires de chasse qui leur restaient soient protégés, qu'une assistance financière leur soit fournie et qu'un établissement leur soit concédé à l'île aux Allumettes sur la rivière des Outaouais (St. Louis 1951 : 22). Encore là, leurs demandes restèrent lettre morte.

La situation des Algonquins et des Nipissings ne cessait pourtant de se détériorer. En 1847, le même agent des Affaires indiennes, James Hughes, établissait ce triste constat à leur sujet :

Ces tribus, furent à une certaine époque, les plus riches et les plus indépendantes du continent, mais elles se trouvent actuellement dans une situation diamétralement opposée. Le gouvernement s'est approprié une grande partie de leurs territoires de chasse pour en faire des lotissements; de vastes régions ont été usurpées par des squatters et le reste a presque

entièrement été ruiné par des marchands de bois. Le chevreuil a disparu, tandis que le castor et les autres animaux à fourrure ont été anéantis à cause des feux de forêt constamment allumés chaque année par les bûcherons. (cité dans Francis 1984 : 26)

Dans un rapport déposé en 1844, l'assistant-commissaire des Terres de la Couronne, T. Bouthillier, indiquait que les Algonquins et les Nipissings désiraient toujours déménager leur établissement plus haut sur la rivière des Outaouais afin de s'éloigner des zones de colonisation. Sur la rivière Gatineau, quelques Algonquins avaient déjà commencé à défricher des parcelles de terre. Appuyés par l'évêque de Bytown, ils désiraient obtenir un terrain de 60 000 acres à l'intersection de la rivière Désert (Ratelle 1987 : 175-176). En 1845, une première requête à cet effet, regroupant soixante signatures, était expédiée au gouverneur-général du Canada. Demeurée sans réponse, la requête était de nouveau expédiée à Lord Elgin, le 10 octobre 1848, accompagnée d'une lettre d'appui de l'évêque de Bytown, Mgr Eugène Guigues (Carrière 1962 : 85-88)².

En 1849, Mgr Guigues se rendait lui-même à la rivière Désert (voir Barbezieux 1897 : 434-441). Il y disputa, entre autres, avec Pakinawatik, porte-parole des Algonquins de la Gatineau. Mgr Guigues revint de son voyage avec une nouvelle requête de ces Algonquins signée par soixante hommes (Barbezieux 1897 : 445). Appuyant de nouveau la pétition, Mgr Guigues (Barbezieux 1897 : 446) demandait que des missionnaires soient établis sur l'éventuelle réserve (Carrière 1962 : 77, 88). Le 5 août 1849, le père Clément, missionnaire chez les Algonquins, ramenait une dernière pétition alignant, cette fois, quarante et une signatures (Carrière 1962 : 78). Finalement, les efforts des Algonquins et du clergé portaient fruit. Le 17 août 1849, Mgr Guigues était informé (Barbezieux 1897 : 446-447) que le commissaire des Terres de la Couronne avait reçu l'autorisation de réserver, sur la Gatineau, le terrain demandé par les Algonquins (Carrière 1962 : 90). Le plan était réalisé en 1850. La future réserve se retrouvait en plein cœur de nombreuses concessions forestières qui avaient déjà été octroyées à des entrepreneurs (les Aumond, Gilmour, Hamilton, Masse, McGoey et Paterson).

Mgr Guigues aurait bien aimé que les Oblats soient nommés propriétaires de la réserve de Maniwaki. Cependant, le souhait de l'évêque souleva l'opposition du député de Bytown, Thomas MacKay (Barbezieux 1897 : 447-454). Les Oblats durent se contenter d'un terrain de 600 arpents à l'intérieur de la réserve, que des Attikameks, arrivés au mois de mai 1849, avaient défriché mais laissé derrière eux après leur départ quelques semaines plus tard (Carrière 1962 : 91-96). Ces Attikameks finirent par se voir accorder, en 1906, une réserve à Manouane sur

le lac Kempt.

En 1851, le Parlement passait l'*Acte pour mettre à part certaines étendues de terre pour l'usage de certaines tribus de Sauvages dans le Bas-Canada*. Cette loi allait rendre possible, en 1853, la création de la réserve de Maniwaki. L'intention des autorités était d'y regrouper non seulement les Algonquins et les Nipissings, mais également des Attikameks, bref, tous les chasseurs dont les territoires se trouvaient entre l'Outaouais et le Saint-Maurice et qui avaient l'habitude de se réunir, durant l'été, au lac des Deux-Montagnes (Francis 1984 : 31-33; Ratelle 1987 : 176; Savard et Proulx 1982 : 66-67). La réserve comptait alors 45 750 acres de terres.

En plus des Algonquins que Mgr Guigues avait rencontrés sur la rivière Désert en 1849, d'autres familles d'Algonquins et de Nipissings se retirèrent à Maniwaki pour se soustraire également à une situation de plus en plus tendue, impliquant les Sulpiciens et les Mohawks, au lac des Deux-Montagnes (Day 1978 : 790; Day et Trigger 1978 : 795; Hessel 1987 : 93; Marinier 1980 : 31; Pariseau 1974 : 83-84). Selon un recensement fait en 1873, il ne restait plus que soixante-six Algonquins et trente-cinq Nipissings au lac des Deux-Montagnes. La majorité se rendait désormais à Maniwaki et au lac Témiscamingue où une autre réserve avait également été créée en 1853, et à Mattawa, Fort William et Fort Coulonge situés le long de la rivière des Outaouais, où il était possible d'obtenir, plus près des territoires de chasse, les mêmes services qu'au lac des Deux-Montagnes (Archives nationales du Canada 1873a et 1873b). Ce dernier lac demeura toutefois un lieu de visite occasionnel (Moore 1982 : 6-9).

Par ailleurs, de 1870 à 1927, un petit village composé d'Algonquins, de métis et d'Eurocanadiens se forma aux sources de la rivière Gatineau, au lac Baskatong. En 1929, la petite agglomération disparaissait avec la mise en service du barrage Mercier qui allait former l'actuel réservoir Baskatong (Bouchard 1980 : 86-88). Les familles algonquines qui s'y rassemblaient l'été, les Smith, les Tolé et les Carl, se joignirent alors à la bande de la rivière Désert dont ils se considéraient un sous-groupe (Couture 1983 : 121; Deschênes et Frenette 1987a : 53-54, 79-80).

LIMITES DU TERRITOIRE DE LA BANDE DE LA RIVIÈRE DÉSERT

Le territoire d'une bande n'est jamais fixe, pas plus d'ailleurs que l'appartenance des gens à la bande. Son étendue varie donc d'une bande à une autre, selon les déplacements des individus. Le phénomène a été décrit par Davidson, au début du ^{xx}e siècle, au sujet des Algonquins du Grand lac Victoria.

Les frontières [du territoire] d'une bande [...] comprennent tout le territoire possédé par ses membres. Il faut préciser que la bande en soi ne constitue pas une entité foncière et, par conséquent, les limites [de son territoire] ne peuvent être considérées comme immuables, elles peuvent donc varier légèrement à travers le temps, lorsque les responsables des différents secteurs changent et que l'affiliation de ceux-ci à une bande ou une autre change également. (Davidson 1928a : 80)

En plus des mouvements des familles entre les bandes, le territoire d'une bande peut également subir des modifications par suite de l'empiétement causé par la colonisation, l'industrie forestière, les voies de communication, etc.

C'est en regroupant l'ensemble des territoires de chasse utilisés par les membres de la bande de la rivière Désert qu'il est possible d'établir les limites du territoire de cette bande. Comme on le verra, le territoire de la bande de la rivière Désert s'est modifié depuis la création de la réserve (carte 2). Des bandes voisines se sont dissoutes et leurs membres se sont joints et intégrés à celle de la rivière Désert (Deschênes et Frenette 1987a : 40-41). La colonisation et la coupe de bois ont également amené des modifications importantes.

Au ^{xix}e siècle, du côté ouest, le territoire de la bande de la rivière Désert s'arrêtait probablement aux environs de la Coulonge. En effet, une bande algonquine était affiliée à cette rivière et à la rivière Noire. Elle fréquentait le fort Coulonge, situé à l'embouchure du cours d'eau du même nom sur l'Outaouais. Dès les débuts du ^{xx}e siècle, la bande de la rivière Coulonge se désintégra, et ses membres s'intégrèrent, pour la plupart, à celle de la rivière Désert. Encore aujourd'hui, les aînés consultés considèrent que le territoire de la bande de la rivière Désert se prolonge jusqu'à la rivière Dumoine où il est possible de rencontrer les Algonquins de Kipawa (Deschênes et Frenette 1987a : 19-20, 27, 75; Moore 1982 : 51; Speck 1929 : 113-114).

En ce qui a trait à la limite septentrionale du territoire de la bande de la rivière Désert, il semble qu'elle ait toujours été située entre le lac à l'Écorce et le réservoir Cabonga. Dans cette région, les Algonquins de Maniwaki rencontraient ceux de Lac-Rapide (Deschênes et Frenette 1987a : 9, 18; Johnson 1930 : 29-30; Speck 1927 : 240).

Au nord-est, dès le ^{xix}e siècle et encore au ^{xx}e siècle, les sources des rivières Gatineau, du Lièvre et Rouge formaient une limite commune avec le territoire des Attikameks de Manouane (Davidson 1928b : 46; Deschênes et Frenette 1987a : 6; Speck 1927 : 240). Les agents des Affaires indiennes rapportaient, au début des années 1880, que les terres des Attikameks se trouvaient au nord des lacs Baskatong et d'Argent et le long de la rivière Gens de Terre (Canada, rapports annuels 1881 : 34; 1884 : 27). Le père Guinard mentionnait également, à la même épo-

xix^e siècle, partageant le territoire avec les Algonquins. Dans les années 1920, un groupe de chasseurs algonquins non affilié à la bande de la rivière Désert faisait encore la chasse sur la Rouge.

Pour ce qui est de la limite méridionale, les territoires situés au sud de la réserve jusqu'à la rivière des Outaouais étaient encore fréquentés par les Algonquins au xix^e siècle. Cependant, la progression de la colonisation dans la vallée de la Gatineau a peu à peu délogé les chasseurs de cette région. Au xx^e siècle, les Algonquins cessèrent progressivement de fréquenter les territoires au sud de Maniwaki (Deschênes et Frenette 1987a : 89-90).

Les rivières constituaient les voies de circulation habituelles des Algonquins et leur permettaient de pénétrer le territoire, et les familles se distribuaient ainsi le long des cours d'eau. Au mitan du xix^e siècle, les Algonquins de la rivière Désert visitaient les rivières Gatineau, Désert et du Lièvre (Archives Deschâtelets JC 3301 .C21R : 86). Au xx^e siècle, ils utilisaient toujours les rivières Gatineau, Désert et du Lièvre, de même que la Noire et la Coulonge (Speck 1927 : 240).

TERRITOIRES DE CHASSE FAMILIAUX DES ALGONQUINS DE LA RIVIÈRE DÉSERT

En 1761, un explorateur faisait état des principales caractéristiques du mode d'occupation du territoire des Algonquins réunis au lac des Deux-Montagnes :

Ces terres sont réparties entre les familles qui les ont reçues par voie d'héritage. On m'a également informé, qu'ils sont rigoureux à l'extrême quant à leurs droits de propriété; à cet égard, tout empiètement est considéré comme une infraction grave pouvant conduire jusqu'à la mort de l'intrus. (Henry 1969 : 23)

Bien qu'il soit possible de reconnaître dans cette description des éléments du système des territoires de chasse familiaux, tels qu'un lien étroit entre des familles et des territoires hérités de leurs ancêtres, de même qu'un respect pour les frontières de ces mêmes territoires, les indications fournies demeurent malgré tout insuffisantes pour affirmer que ce mode d'occupation et d'utilisation du territoire existait bel et bien à l'époque. Notre intention n'est d'ailleurs pas de traiter de l'origine des territoires de chasse familiaux chez les Algonquins de Maniwaki. Mentionnons simplement que nos enquêtes nous ont permis de constater qu'il y a une ou deux générations,

ce système existait encore chez les membres de la bande de la rivière Désert (Deschênes et Frenette 1987a : 4-5, 6, 9, 18, 30-41, 52-53, 60, 61, 68-69, 77-81, 98)³. Nous désirons plutôt, à partir des données recueillies sur le terrain, dans les archives et dans la littérature, aborder la question de la distribution des familles sur le territoire et, surtout, analyser les causes de la disparition des territoires de chasse familiaux sur le territoire de la bande de la rivière Désert.

Essentiellement, comme a pu le documenter Davidson (1928a : 82-88) dans le cas des Algonquins du Grand lac Victoria, la superficie plus ou moins grande des territoires de chasse familiaux était liée à l'abondance du gibier. Les limites de ces territoires de chasse étaient bien connues et respectées des autres chasseurs algonquins. Elles correspondaient à des traits géographiques particuliers (rivières, lacs et montagnes), mais pouvaient, en cas de besoin, être franchies. Il était donc possible de chasser l'original sur le territoire d'une autre famille pour assurer sa survie. Il était cependant défendu d'y piéger le gibier à fourrure. Diverses méthodes de conservation des espèces animales, telle la chasse sélective, étaient pratiquées. Enfin, les territoires de chasse familiaux étaient habituellement laissés en héritage de père en fils.

En 1987, lors de notre séjour à Maniwaki, inutile de dire que nous n'avons pu retracer et cartographier l'ensemble des territoires de chasse familiaux des Algonquins de Maniwaki. Cette opération, dans l'éventualité où il aurait été possible de la réaliser, aurait demandé beaucoup plus de temps que nous en avions à notre disposition. En fait, sur les sept aînés interrogés, seulement deux ont pu tracer avec précision les limites du territoire de chasse de leur famille. Pour ce qui est des autres, bien qu'ils aient pu nous indiquer le secteur où leur territoire de chasse familial était situé et les endroits où des camps avaient été construits et des portages aménagés, il leur fut impossible de bien les circonscrire. En effet, leurs familles furent délogées de leurs territoires de chasse alors qu'ils étaient encore très jeunes. Par la suite, elles n'ont connu que des déplacements successifs sur le territoire de la bande. Enfin, même si les aînés consultés ont pu identifier et localiser les cours d'eau et les lacs visités chaque année par d'autres familles, ils n'ont pu tracer les frontières de ces territoires de chasse, dont le démantèlement s'était produit il y a trop longtemps.

La liste, encore incomplète, des territoires de chasse que nous avons pu recueillir auprès de nos informateurs (Deschênes et Frenette, 1987a : 10, 14-16, 25, 49, 51-52, 68-69, 74, 88) correspond toutefois, pour une bonne part, à celle qui avait été dressée par Speck à la fin des années 1920 (1929 : 111-117). Nous avons également pu y ajouter de nouveaux territoires de chasse familiaux (voir tab. 1).



Albert Tenasco, conseiller de la bande, notre assistant lors des entrevues de 1987 (Deschênes et Frenette 1987a).

(Photo du Conseil de bande Kitigan Zibi Anishinabeg, 1992)

Quant aux causes de l'effritement du système des territoires de chasse familiaux chez les Algonquins de la rivière Désert, il faut dire que, déjà avant la création de la réserve de Maniwaki en 1853, la colonisation et l'industrie forestière menaçaient la poursuite des activités coutumières des Algonquins (Deschênes et Frenette, 1987b: 26). La requête, du 10 octobre 1848, en témoigne de façon éloquent:

Quand vous nous voyez voyager de côté et d'autre, sur les fleuves, les rivières et les lacs dans nos frêles canots, vous nous trouvez bien misérables. C'est bien la vérité, nous l'avouons, nous sommes dans la misère; puisqu'on nous dépouille tous les jours de ce que nous possédions. Nos terres passent rapidement entre les mains des blancs. [...] Nous étions riches autrefois rien ne nous manquait: les forêts étaient peuplées d'animaux de toute espèce, dont nous vendions les dépouilles bien cher à l'avidé marchand; cela nous donnait les moyens de suffire à nos besoins et à ceux de nos enfants, mais il n'est plus ainsi maintenant. Les blancs s'établissent de tous côtés sur nos terres et où l'on ne cultive pas, les gens des chantiers sont là pour détruire et faire fuir les animaux qui restent dans le petit espace de terre que l'on ne nous a pas encore ravi. Nos familles sont sans moyens de subsistance et nous ne savons où chercher de quoi vivre. Nous sommes réduits à la plus grande détresse. (Archives de l'Archidiocèse d'Ottawa 1847-1850 : 91-92)

L'agriculture modifiait considérablement les écosystèmes. La coupe de bois éloignait différentes espèces de gibier, par exemple, la martre. Les colons et les bûcherons entraient également en concurrence avec les chasseurs algonquins pour le piégeage des animaux à fourrure et dérobaient parfois des prises et des pièges (Deschênes et Frenette 1987a : 94-95).

Le développement du réseau routier forestier ouvrait le territoire à un nombre toujours plus grand de chasseurs et trappeurs eurocanadiens (Deschênes et Frenette 1987a : 15). Par exemple, en pleine crise économique, dans les années 1930, bon nombre d'Eurocanadiens trouvaient dans le piégeage des animaux à fourrure un revenu d'appoint parfois important. Voyant leur territoire pillé, les Algonquins de Maniwaki capturaient autant de gibier qu'il était possible de le faire plutôt que d'en laisser à d'autres, comme en témoigne William Commanda :

L'Indien retourne chez lui et commence à parler avec ses frères [de la présence des Blancs qui chassent sur leur territoire] : « On va amener nos chiens, on va 'trancher' les castor, pis on va tout nettoyer. » [...] Avec le cœur brisé, l'Indien tue tout [...] Il y a des journées, on poignait 12 castors en 'tranchant' avec un bon chien [...] Mais pourquoi faire ça? [...] On se vengeait de quelqu'un qui était là et qui n'avait pas d'affaire là. (Deschênes et Frenette 1987a : 60)

La pression sur les animaux à fourrure devint tellement forte que certaines espèces, dont le castor, étaient en voie de disparaître (Deschênes et Frenette 1987a : 20, 62, 66).

L'implantation des clubs privés de chasse et de pêche, à compter de 1899, allait porter un coup fatal à l'existence des territoires de chasse familiaux chez les Algonquins de Maniwaki. Désormais, des familles se voyaient refuser l'accès à leurs territoires de chasse traditionnels s'ils chevauchaient celui d'un club privé (Deschênes et Frenette 1987a : 41, 94). En 1899, trois clubs de chasse et de pêche voyaient le jour dans la région de Maniwaki; une vingtaine d'autres s'ajoutèrent entre 1900 et 1915 (Black 1980 : 23; Roy 1933 : 151-155). Par la suite, la liste ne cessa de s'allonger et le nombre des familles algonquines délogées de leurs territoires de chasse augmenta au même rythme (Deschênes et Frenette 1987a : 75-76). Pour une majorité d'Algonquins de la rivière Désert, il fallait désormais se déplacer de plus en plus pour continuer à chasser, pêcher et piéger. Seules des portions de territoire entre les clubs de chasse et de pêche demeuraient accessibles. Dans ces conditions, les règles habituelles d'occupation et d'utilisation du territoire ne purent continuer à s'appliquer. Voilà, sans aucun doute, la situation dont fut témoin Frank G. Speck à la fin des années 1920.

Le système des territoires de chasse familiaux continua de s'effriter, d'ouest en est, jusque vers la fin des années 1940 (Deschênes et Frenette 1987a : 29-31). Albert Brascoupé raconte d'ailleurs comment sa famille fut l'une des dernières à être délogée de son territoire de chasse durant la Seconde Guerre mondiale. À cette époque, Albert Brascoupé n'avait pas encore 20 ans et chassait avec son père:

Le territoire fut loué en 1938 [à un homme d'affaires de Montréal] ... Il était détenteur des droits de chasse et de pêche [mais] il trappait également. Les premières années, disons pendant quatre ou cinq ans, il nous dit : « Vous pouvez venir chasser ici mais vous devez prendre bien soin de mon territoire [...] » Durant la guerre, l'un de ses fils, au lieu d'aller combattre, [...] monta dans le bois [...] Je pense qu'il passa deux hivers avec nous [...] Son père nous dit : « Vous allez lui montrer le territoire en entier pour qu'il puisse bien le connaître. [Vous allez lui indiquer] où sont les camps, où vous chassez, où vous trappez [...] » Son fils resta avec nous et après qu'il eut tout appris sur notre territoire, il nous dit : « Nous sommes désolés mais maintenant que nous connaissons l'ensemble de notre territoire, vous ne pourrez plus venir y chasser [...] » Nous avons dû nous en aller [...] Nous n'y sommes plus jamais retournés. Nous ne le pouvions pas. Nous en aurions été chassés. (Deschênes et Frenette 1987a : 3-4)

En 1947, la refonte du système des terrains de piégeage enregistrés provoqua la rupture définitive de l'organisation des territoires de chasse familiaux des Algonquins de la bande de la rivière Désert. En fait, le système gouvernemental de gestion de la faune ne prit jamais en compte la présence et les activités des chasseurs algonquins. Pour avoir accès au territoire, ces derniers doivent, depuis lors, louer un terrain de piégeage du gouvernement du Québec. Pour les moins chanceux, c'est-à-dire ceux dont les noms ne sont pas choisis lors du tirage au sort, ils doivent attendre l'année suivante pour formuler une nouvelle demande. Quant aux autres, ils se retrouvent souvent éparpillés sur des terrains attribués sans tenir compte de l'organisation traditionnelle des territoires de chasse familiaux. Les Algonquins se plaignent également des problèmes de voisinage avec les Euro-canadiens et des tracasseries relatives à la réglementation. Aujourd'hui, les terrains de piégeage mis en location sont si petits que les trappeurs algonquins ne peuvent y gagner leur vie convenablement (Deschênes et Frenette 1987a : 13-14, 28, 52, 72-79)⁴.

Dans ce contexte pour le moins défavorable, des Algonquins de la rivière Désert continuent toujours de fréquenter le territoire en tentant d'obtenir un terrain de piégeage et/ou en s'accommodant plus ou moins bien des lois fédérales et provinciales (Deschênes et Frenette 1987a : 28). Jusque vers la fin de la période qui nous intéresse ici (1850-1950), même lorsque le gibier se faisait très rare et que le prix des fourrures diminuait considérablement, une majorité d'Algonquins de Maniwaki poursuivirent leurs activités traditionnelles (chasse, pêche, piégeage et cueillette) en les combinant régulièrement à d'autres situées dans leur prolongement. Contrairement à ce que Speck a pu laisser entendre sur la question (Speck 1927 : 249-250), l'implantation de l'agriculture sur le territoire de la réserve est toutefois demeurée un projet difficile à réaliser, comme nous le verrons en examinant les

activités économiques des Algonquins de la rivière Désert.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DES ALGONQUINS DE LA RIVIÈRE DÉSERT

Jusqu'au début du xx^e siècle, les familles algonquines quittaient la réserve de Maniwaki en septembre et en octobre (Archives Deschâtelets JC 3301 .C21R : 86; Deschênes et Frenette 1987a : 88-89). Par la suite, conséquence de l'envahissement du territoire et des politiques de sédentarisation des bandes amérindiennes – par exemple, la scolarisation –, seuls les hommes se rendaient sur les territoires. Les femmes et les enfants demeuraient à la réserve (Deschênes et Frenette 1987a : 8, 39).

L'automne était principalement consacré au piégeage du castor et de la loutre. En fait, le piégeage primait sur la chasse de subsistance qui ne permettait pas d'obtenir l'argent nécessaire pour payer les biens et les services désormais disponibles à l'intérieur de la réserve (Deschênes et Frenette 1987a : 44). Des originaux étaient abattus occasionnellement pour refaire les provisions en viande fraîche (Deschênes et Frenette 1987a : 83-84)⁵. Le poisson (doré, brochet, truite grise et omble de fontaine) était également important dans l'alimentation car il était possible d'en trouver partout et en toute saison (Deschênes et Frenette 1987a : 33-34, 43-44, 87).

Des gens étaient de retour à Maniwaki pour la période des Fêtes (Deschênes et Frenette 1987a : 71-72). Durant les mois de janvier, seuls le pékan et la martre pouvaient toujours être piégés, car les autres espèces sortaient peu durant ces mois les plus froids de l'hiver (Deschênes et Frenette 1987a : 85). À compter de mars, le piégeage battait son plein jusqu'au 10 mai, mais après cette période la fourrure des animaux en mue perdait de sa valeur sur le plan commercial (Deschênes et Frenette 1987a : 6-7). Aujourd'hui, la saison du piégeage se termine au mois de mars, sauf pour le rat musqué, ce qui laisse trop peu de temps aux trappeurs pour penser à faire des récoltes profitables (Deschênes et Frenette 1987a : 85).

Lorsque le prix des fourrures était à la baisse, que la chasse et la pêche ne donnaient pas les résultats escomptés ou, encore, lorsque les salaires étaient élevés, les hommes allaient travailler dans les chantiers. Durant l'hiver, les Algonquins de Maniwaki partageaient ainsi leur temps entre la poursuite d'activités traditionnelles et le travail salarié. Par exemple, pendant une dizaine d'années à la fin du xix^e siècle, le prix des fourrures ne cessa d'augmenter. Le piégeage prit alors le pas sur les autres activités. Un agent des Affaires indiennes rapportait, en effet, qu'en 1888 une majorité d'individus (75% des membres de la

bande) s'était adonnée au piégeage du gibier à fourrure. Dix ans plus tard, en 1899, cette activité générait encore près du quart (i.e. 23%) des revenus totaux de la bande alors qu'en 1910, il n'en représentait plus que 14,4%. Le travail salarié comptait alors pour près de la moitié (49,6%) du total des revenus des Algonquins de Maniwaki. Il faut dire, qu'à cette époque, le prix des fourrures était en chute libre et qu'un même nombre de peaux pouvait rapporter beaucoup moins d'une année à l'autre. Les salaires avaient également tendance à diminuer mais à un rythme moins rapide⁶.

Au printemps, les retours vers Maniwaki s'amorçaient en mai et en juin. De la viande et du poisson fumés étaient rapportés aux membres de la famille et aux amis demeurés à la réserve (Deschênes et Frenette 1987a : 42). Les chasseurs allaient négocier leur lot de fourrures auprès des commerçants les plus offrants. La Compagnie de la Baie d'Hudson et d'autres marchands de Maniwaki faisaient affaire avec les Algonquins. Des acheteurs venaient également de Montréal et d'Ottawa pour rencontrer les chasseurs (Deschênes et Frenette 1987a : 44-46).

Au printemps et à l'été, plusieurs faisaient la drave sur la Gatineau. À la fin du XIX^e siècle, les salaires étaient, semble-t-il, intéressants (\$1.25/jour)⁷. Des Algonquins travaillaient également comme gardes forestiers ou guides. La présence de touristes dans la région donna un débouché nouveau à l'artisanat algonquin. Les aînés et les femmes principalement s'appliquaient à faire des canots, des raquettes, des mitaines et des mocassins (Black 1980 : 39-40; Bouchard 1980 : 71)⁸. D'autres profitaient des mois d'été pour visiter les parents et les amis et planifier la saison de chasse à venir. Enfin, des familles faisaient un peu de chasse et de pêche de même que la cueillette de fruits sauvages sur le territoire de la réserve ou à proximité (Deschênes et Frenette, 1987a : 31-32).

De son côté, l'agriculture ne connut jamais le succès escompté. La réserve de Maniwaki avait pourtant été créée dans le but de favoriser son développement. C'était le désir du département des Affaires indiennes et celui des pères oblats. C'était également le souhait exprimé par les Algonquins dans leurs requêtes visant à obtenir une réserve à Maniwaki. Cependant, l'agriculture fut toujours considérée par les Algonquins comme la dernière solution à la diminution des ressources sur leur territoire de chasse.

En 1867, une partie de la réserve avait même été subdivisée en lots agricoles. Cependant, seuls quelques Algonquins s'adonnaient au travail de la terre pendant la belle saison. L'agent des Affaires indiennes espérait pourtant que la diminution des ressources sur le territoire de chasse des Algonquins de Maniwaki puisse, un jour, les amener à l'agriculture :

Sauf pour quelques-uns, ils ont jusqu'ici compté principalement sur la pêche et sur la chasse pour assurer leur subsistance; mais, comme le nombre des animaux à fourrure diminue rapidement, ils devront dans un avenir rapproché consacrer leur temps et leurs énergies à [la culture] de la terre afin de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles. (Canada, Rapport annuel 1880: 35-36)

Le département des Affaires indiennes accordait d'ailleurs une aide financière aux familles en fonction de l'étendue de terre qu'elles mettaient en culture dans la réserve (Archives Deschâtelets JC 3341 .C211 : 3). Selon l'agent, quelques Algonquins, tels le chef et les conseillers, réussissaient bien. Pour les autres, un problème majeur avait été identifié. Il leur manquait souvent le capital nécessaire pour faire l'achat de bêtes de trait (Canada, rapport annuel 1880 : 35-36).

Au début des années 1880, le gibier à fourrure et l'original accusèrent des baisses importantes. Enfin, certains Algonquins intensifièrent leurs efforts dans l'agriculture. Par exemple, en 1885, une cinquantaine de familles cultivaient la terre et près de la moitié en dépendait exclusivement. Une cinquantaine de familles, cela représentait un peu plus de 50% de la population totale de la réserve de Maniwaki qui se chiffrait, à l'époque, à 410 personnes (Canada, rapports annuels 1881 : 33; 1882 : 17-18; 1883 : 19; 1884 : 26; 1885 : 3; 1886 : 27; 1888 : 32; Deschênes et Frenette, 1987a : 104-105). En 1896, alors que 57 familles étaient toujours établies sur des terres, une trentaine seulement les mettaient en culture. Leurs revenus, à la fin du siècle, ne comptaient que pour 12% de l'ensemble des revenus des membres de la bande. En 1907, 26 familles cultivaient encore un peu, leurs revenus comptant pour 20,9% de tous les revenus de la bande (Black 1980 : 23, 39-40; Bouchard 1980 : 71, 77-78)⁹.

Avec la Première Guerre mondiale, le prix des fourrures et les salaires chutèrent (Canada, rapports annuels 1915 : 23; 1916 : 24; 1917 : 24-25), ce qui explique peut-être que l'agriculture redémarrât pour un temps. Comme a pu le constater Frank G. Speck lors de ses passages à Maniwaki, tous semblaient y être engagés à des degrés divers (1927 : 249-250). Cependant, vers la fin de la période qui nous intéresse, l'économie salariée devint la principale source de revenus des Algonquins de la rivière Désert. L'agriculture et les activités de chasse, de pêche et de piégeage étaient en perte de vitesse. Par exemple, en 1937, les revenus des membres de la bande s'évaluaient de la façon suivante: salaires (67,6%), agriculture (12,6%), chasse (7,2%) [Black 1980 : 23].

Peu après la Seconde Guerre mondiale, en plus du travail salarié dans les chantiers et à la drave, de nombreux Algonquins se dirigeaient désormais vers les États-Unis pour y trouver un travail saisonnier, par exemple,

dans la construction de pipelines ou dans des fermes d'élevage de visons. Dans la région de Maniwaki, les derniers territoires de chasse familiaux étaient touchés par l'expansion de l'industrie forestière et de la colonisation mais, surtout, par la création de nouveaux clubs privés de chasse et de pêche. L'agriculture fut peu à peu abandonnée (Beck 1947 : 259; Black 1980 : 23-24; Deschênes et Frenette 1987a: 12). Il faut dire que le travail dans les chantiers, à la drave ou aux États-Unis de même que la poursuite des activités de chasse, de pêche et de piégeage étaient peu compatibles avec les exigences des travaux agricoles. En effet, les Algonquins étaient rarement à Maniwaki au bon moment pour labourer les champs, les ensemençer et faire les récoltes.

CONCLUSION

Dans l'esprit des Algonquins, comme nous l'a souvent répété William Commanda¹⁰, la création d'une réserve à Maniwaki n'a jamais eu pour objet de limiter leurs allées et venues sur le territoire. La réserve a toujours été perçue comme un dernier rempart contre la société eurocanadienne. En effet, depuis la création de la réserve en 1853 jusqu'à la fin des années 1940, les Algonquins de la bande de la rivière Désert ont continué à occuper leurs terres ancestrales malgré des difficultés de plus en plus nombreuses. Le département des Affaires indiennes et les missionnaires oblats n'ont jamais réussi à faire d'eux une population sédentaire et agricole.

Cependant, à la suite d'interventions plus ou moins heureuses du département des Affaires indiennes, une partie de la réserve de Maniwaki a été démembrée depuis sa création au profit des pères oblats, de la ville de Maniwaki, de colons eurocanadiens et du réseau routier régional (Beaulieu 1986 : 20-23). Par ailleurs, depuis le tout début du Régime anglais, les territoires de chasse ancestraux des Algonquins ont progressivement été envahis malgré les oppositions maintes fois exprimées. Les espaces disponibles ont peu à peu diminué sous la poussée de l'industrie forestière, de la colonisation et des loisirs sportifs. Le mode d'occupation et d'utilisation du territoire basé sur le système des territoires de chasse familiaux a été perturbé dès la fin du XIX^e siècle pour disparaître complètement à la fin des années 1940. Depuis, de plus en plus de familles habitent en permanence dans la réserve.

Dans la région de Maniwaki, contrairement à ce qui s'est passé ailleurs au Québec, les Algonquins n'ont pu bénéficier de la protection, bien fragile il faut l'admettre, du système des réserves à castor qui garantissait, sur la base de l'existence des anciens territoires de chasse familiaux,



John Lambert-Cayer, un autre des aînés rencontrés en 1987.
(Photo du Conseil de bande Kitigan Zibi Anishinabeg, 1992)

l'exploitation exclusive du gibier à fourrure par les Amérindiens. En effet, seuls des terrains de piégeage enregistrés existent dans la région de Maniwaki. Disponibles à l'ensemble de la population, ils sont alloués par tirage au sort par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec. Cependant, la superficie réduite de ces terrains de piégeage ne permet pas aux trappeurs algonquins d'en tirer des revenus suffisants.

L'administration en place déploie de nombreux efforts pour préserver ce qui reste de la culture algonquine à Maniwaki. Toutefois, la bande de la rivière Désert, tout comme l'ensemble de la nation algonquine sauf la bande de Pikogan qui seule en 1906 a adhéré au traité n° 9, qui s'applique au Nord-Est ontarien, n'a jamais cédé ses droits sur ses terres ancestrales. Le conseil de bande de Maniwaki est d'ailleurs bien conscient qu'un partage plus équitable des ressources qui s'y trouvent pourrait favoriser, non seulement, la reprise et la poursuite des activités traditionnelles mais, également, le développement d'autres secteurs d'activités économiques favorables à la croissance de la communauté.

NOTES

¹ Nos informateurs étaient: Albert Brascoupé, William Commanda, Angus Dancey, John Lambert-Cayer, Bazil Smith, Dick Tenasco et Daniel Whiteduck. Albert Tenasco, conseiller de la bande, nous assistait.

² Le texte de la requête de 1845 et 1848 de même que la lettre d'appui de Mgr Guigues ont été reproduits dans Barbezieux (1897 : 442-445). Une transcription de l'original de la requête de 1845 et 1848 se trouve aux Archives de l'Archidiocèse d'Ottawa (1847-1850 : 91-92).

³ La question de l'origine des territoires de chasse familiaux suscite encore des débats importants (Bishop et Morantz 1986). Au sujet des Algonquins, les principales caractéristiques du sys-

tème sont contenues dans une abondante littérature (Beck 1947; Cooper 1939; Davidson 1928a; Jenkins 1939; McGee 1951; McPherson 1930; Moore 1982; Speck 1915a et 1915b).

⁴ La création des zones d'exploitation contrôlée (ZEC) en 1978 a confirmé la dépossession des Algonquins de la bande de la rivière Désert. En effet, les territoires des zones d'exploitation contrôlée sont si vastes qu'ils couvrent tous les espaces laissés libres autrefois entre les clubs de chasse et de pêche. Contrairement aux clubs de chasse et de pêche, les zones d'exploitation contrôlée sont ouvertes au grand public, ce qui amène encore plus de chasseurs et de pêcheurs sportifs sur le territoire. Ces nouveaux organismes imposent une réglementation et des frais supplémentaires (Deschênes et Frenette 1987a : 29-30, 65).

⁵ Mentionnons que le chevreuil, effectuant une remontée vers le nord, a peu à peu remplacé l'original sur le territoire (Deschênes et Frenette 1987a : 42, 43, 84).

⁶ Voir : Archives Deschâtelets JC 3301 .C21R : 25; Archives nationales du Canada, Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson, D.5/10: 182-183, 382-384; Black 1980 : 23; Bouchard 1980 : 77-78; Canada, rapports annuels 1876 : 20; 1877 : 25; 1879 : 35; 1881 : 33; 1882 : 17-18; 1883 : 19; 1884 : 26; 1885 : 3; 1886 : 27; 1888 : 32; 1889 : 27-28; 1890 : 34-35; 1891 : 22; 1892 : 30-31; 1895 : 32; 1897 : 39-40; 1898 : 41; 1899 : 42; 1908 : 40; 1909 : 44-45; 1910 : 45-46; 1911 : 43; 1912 : 44-45; 1913 : 46; 1914 : 43; 1915 : 23; 1916 : 24; 1917 : 24-25; Deschênes et Frenette 1987a : 29, 39, 104-107.

⁷ Voir : Canada, rapports annuels 1881 : 33; 1882 : 17-18; 1883 : 19; 1884 : 26; 1885 : 3; 1886 : 27; 1888 : 32; Deschênes et Frenette, 1987a : 37-38, 104-105.

⁸ Voir aussi : Canada, rapports annuels 1889 : 27-28; 1890 : 34-35; 1891 : 22; 1892 : 30-31; 1895 : 32; 1897 : 39-40; 1898 : 41; 1899 : 42; 1901 : 47; 1903 : 47; 1904 : 44-45; 1905 : 43; 1906 : 40-41; 1907 : 41-43; Deschênes et Frenette 1987a : 65, 70, 98.

⁹ Voir aussi : Canada, rapports annuels 1889 : 27-28; 1890 : 34-35; 1891 : 22; 1892 : 30-31; 1895 : 32; 1897 : 39-40; 1898 : 41; 1899 : 42; 1901 : 47; 1903 : 47; 1904 : 44-45; 1905 : 43; 1906 : 40-41; 1907 : 41-43; 1908 : 40; 1909 : 44-45; 1910 : 45-46; 1911 : 43; 1912 : 44-45; 1913 : 46; 1914 : 43; Deschênes et Frenette 1987a : 65, 70, 98.

¹⁰ William Commanda est l'arrière-petit-fils de Pakinawatik, premier chef de la réserve de Maniwaki. Commanda a lui-même été chef de la bande pendant de nombreuses années. Il est toujours considéré comme un leader spirituel important en plus d'être un artisan renommé pour ses canots d'écorce.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier Jean-Guy Whiteduck, chef de la bande de la rivière Désert à Maniwaki, de même que la firme ssDcc Inc. de Montréal pour leur permission d'utiliser le contenu de rapports préparés à leur intention il y a quelques années (Deschênes et Frenette 1987a et 1987b, Frenette 1988). Nous tenons également à remercier Daniel Clément du Musée canadien des civilisations et Daniel Chevrier de la firme Archéotec pour leurs commentaires sur les versions préliminaires de cet article.

OUVRAGES CITÉS

ARCHIVES DE L'ARCHIDIOCESE D'OTTAWA, 1847-1850 : Registre des Lettres, Volume 1.

ARCHIVES DESCHATELETS, HEB 6964 .E83C : Fonds Guinard.

—, JC 3301 .C21R : Fonds Maniwaki.

—, JC 3341 .C21I : Fonds Maniwaki.

ARCHIVES NATIONALES DU CANADA, 1873a : Indian Affairs, Red Series, RG 10, Volume 1913, File 2567 : « Oka Reserve - Census of the Algonquin, Nipissing and Iroquois Indians of the Lake of Two Mountains, 1873 ».

—, 1873b : Indian Affairs, Red Series, RG 10, Volume 1915, File 2633 : « Oka Reserve - Agent J.E.R. Pinsonneault Forwarding the Census Return for the Iroquois and Algonquins, 1873 ».

—, Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson, George Simpson, Correspondence Inward, D.5/10.

BARBEZIEUX, Alexis de, 1897 : *Histoire de la Province ecclésiastique d'Ottawa et de la colonisation dans la vallée de l'Ottawa*. Ottawa, La Cie d'Imprimerie d'Ottawa, 2 volumes.

BEAULIEU, Jacqueline, 1986 : *Localisation des nations autochtones au Québec. Historique foncier*. Québec, Les Publications du Québec.

BECK, H. P., 1947 : « Algonquin Folklore from Maniwaki ». *Journal of American Folklore* 60 : 259-264.

BISHOP, Charles A., et Toby Morantz (éd.), 1986 : *Anthropologica: À qui appartient le castor? Les régimes fonciers algonquins du Nord remis en cause* 18 (1-2).

BLACK, Meredith J., 1980 : *Algonquin Ethnobotany: An Interpretation of Aboriginal Adaption in Southwestern Québec*. Ottawa, National Museums of Canada, Mercure 65.

BOUCHARD, Serge, 1980 : *Mémoires d'un simple missionnaire, le père Joseph-Étienne Guinard, o.m.i. 1864-1965*. Québec, ministère des Affaires culturelles.

CANADA, 1905-1912 : *Indian Treaties and Surrenders from 1680 to 1890*. Ottawa, King's Printer, 3 volumes.

CANADA, Parlement, Chambre des Communes, 1876-1917 : « Rapports annuels du Département des Affaires des Sauvages ». *Documents de la Session*. Ottawa, Imprimeur du Roi ou de la Reine.

CARRIÈRE, Gaston, 1962 : *Histoire documentaire de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie-Immaculée dans l'est du Canada*. Première Partie : *De l'arrivée au Canada à la mort du fondateur (1841-1861)*. Tome IV. Ottawa, Université d'Ottawa.

COOPER, John M., 1939 : « Is the Algonquian Family Hunting-Ground System Pre-Columbian? » *American Anthropologist* 41 : 66-90.

COUTURE, Yvon, 1983 : *Les Algonquins*. Val-d'Or, Éditions Hyperborée.

DAVIDSON, D. S., 1928a : « The Family Hunting Territories of the Grand Lake Victoria Indians ». *International Congress of Americanists, Proceedings* 22 (2) : 69-95.

—, 1928b : « Notes on Tête de Boule Ethnology ». *American Anthropologist* 30 : 18-46.

DAY, Gordon M., 1978 : « Nipissing », in B. G. Trigger (éd.), *Handbook of North American Indians*. Vol. 15: Northeast. Washington, Smithsonian Institution, pp. 787-791.

DAY, Gordon M., et Bruce G. TRIGGER, 1978 : « Algonquin », in B. G. Trigger (éd.), *Handbook of North American Indians*. Vol. 15 : Northeast. Washington, Smithsonian Institution, pp. 792-797.

DESCHÊNES, Jean-Guy, et Jacques FRENETTE, 1987a : *Maniwaki, transcription des entrevues réalisées les 10 et 12 mars 1987. Document de travail*. Québec, ssDcc, Rapport remis au conseil de bande de la rivière Désert.

—, 1987b : *Les Algonquins de la Rivière Désert : le territoire de la bande et son occupation depuis 1850*. Québec, ssDcc, Rapport remis au conseil de bande.

FRANCIS, Daniel, 1984 : *Histoire des autochtones du Québec, 1760-1867*. Ottawa, ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.

FRENETTE, Jacques, 1988 : *Le pays des ANICENABE. La revendication territoriale globale de la nation algonquienne*. Sainte-Foy, Jacques Frenette Anthropologue Consultant Inc., Rapport remis au conseil de bande de la rivière Désert.

HENRY, Alexander, 1969 : *Travels and Adventures in Canada and the Indian Territories Between the Years 1760 and 1776*. New York, B. Franklin.

HESSEL, Peter, 1987 : *The Algonkin Tribe. The Algonkins of the Ottawa Valley : An Historical Outline*. Arnprior (Ontario), Kichesippi Books.

JENKINS, William H., 1939 : *Notes on the Hunting Economy of the Abitibi Indians*. Washington, Catholic University of America Press, Anthropological Series 9.

JOHNSON, Frederick, 1930 : « An Algonkian Band at Lake Barrière, Province of Québec ». *Indian Notes* 7 (1) : 27-39.

MARINIER, R., 1980 : « La mission du lac des Deux-Montagnes ». *Cahiers d'histoire des Deux-Montagnes* 3 (4) : 27-39.

McGEE, John T., 1951 : « Family Hunting Grounds in the Kipewa Area, Quebec ». *Primitive man* 24 (3) : 47-53.

McPHERSON, J. T., 1930 : *An Ethnological Study of the Abitibi Indians*. Ottawa, National Museum of Canada.

MOORE, Kermot A., 1982 : *Kipawa : Portrait of a People*. Ontario, Highway Book Shop.

PARISEAU, Claude-L., 1974 : *Les troubles de 1860-1880 à Oka: Choc de deux cultures*. Mémoire M.A. (Histoire), Université McGill.

PETRULLO, V. M., 1929 : « Decorative Art on Birch-Bark from the Algonquin River du Lièvre Band ». *Indian Notes* 6 : 225-242.

RATELLE, Maurice, 1987 : *Contexte historique de la localisation des Attikameks et des Montagnais de 1760 à nos jours*. Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources.

ROY, Anastase, 1933 : *Maniwaki et la vallée de la Gatineau*. Ottawa, Imprimeur du Droit.

SAVARD, Rémi, et Jean-René Proulx, 1982 : *Canada : derrière l'épopée, les autochtones*. Montréal, Éditions de l'Hexagone.

SPECK, F. G., 1915a : « Family Hunting Territories and Social Life of Various Algonkian Bands of the Ottawa Valley ». Ottawa, Geological Survey of Canada, Memoir 70, Anthropological Series 8.

—, 1915b : « The Family Hunting Band as the Basis of Algonkian Social Organization ». *American Anthropologist* 17 (20) : 289-305.

—, 1923 : « Algonkian Influence on Iroquois Social Organization ». *American Anthropologist* 25 (2) : 219-227.

—, 1927 : « River Desert Indians of Québec ». *Indian Notes* 4 : 240-252.

—, 1928 : « Divination by Scapulimancy among the Algonquin of River Désert ». *Indian Notes* 5 : 167-173.

—, 1929 : « Boundaries and Hunting Groups of the River Désert Algonquin ». *Indian Notes* 6 (2) : 97-120.

—, 1941 : « Art Process in Birchbark of the River Désert Algonquin ». *Bulletin of the U.S. Bureau of American Ethnology* 128 : 229-274.

ST. LOUIS, A. E., 1951 : *Ancient Hunting Grounds of the Algonquin and Nipissing Indians Comprising the Watersheds of the Ottawa & Madawaska Rivers*. Ottawa, s.n., Rapport déposé au Centre de la recherche historique et de l'étude des revendications, ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada.